

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue an der Gewan à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant d travaux d'abattage et de défrichage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **An der Gewan**
Début : **Lundi, 22 novembre 2021 à 07h00**
Fin : **Vendredi, 26 novembre 2021 à 18h00**
Motif : Travaux d'abattage et de défrichage
Règlement : GRE-344-2021

Grevenmacher, le 19 novembre 2021

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden